

Projet Associatif «Adam de Craponne » : randonnées autour du canal de Craponne

Associations participantes : AVF, CSA, RSS, UTD, SPC, SR

Randonnée 4 : Lamanon Mercredi 3 juin 2026

Coordinateurs : Gilles (07 62 66 92 27) Jean-Claude (06 76 93 69 45)

Animateurs : Dominique, Faouzi, Jean-Marc

Pour covoiturage rdv à 6h45 au parking indiqué par les associations participantes pour départ de Salon à 7h00.

Trajet routier conseillé : Salon, D17 dir. Eyguières, après environ 5km prendre à gauche la D72D puis à 250m traverser le pont sur le Canal du Congrès, se garer sur le parking du camping Nostradamus.

Départ de la randonnée : 7h30 du parking du camping Nostradamus.

Bel itinéraire, très varié, le long de l'Ancien Canal de Boisgelin et du Canal d'Alleins, avant d'avoir une pensée reconnaissante devant la statue d'Adam de Craponne ; après un peu de fraîcheur bienfaisante à la Source et la Chapelle Saint-Denis, belle vue de la Table d'Orientation (près de la Vigie) sur la Vallée de la Durance, avant de cheminer entre le Défens d'Eyguières et le Vallon de la Redaresse pour jeter un regard sur Salon-de-Provence et la Plaine de la Crau ; enfin un dernier arrêt au Partiteur de la Crotte sur le Canal Boisgelin-Craponne, avant de revenir au domaine de Curebourse – camping Nostradamus où le repas tiré du sac, à l'ombre de la végétation accueillante, récompensera un effort mémorable, en particulier après avoir apprécié les Lectures de Paysage faites avec passion par Gilles de Salon Patrimoine et Chemins.

Repères itinéraire	Pts	Alt m	km part.	km total	h:m part.	h:m total	Dénivelée m		
Parking Nostradamus	D	95	0,0	0,0	0:00	0:00	0		
Voie ferrée	1	105	2,5	2,5	0:45	0:45	+10		
Entrée Lamanon	2	105	2,5	5,0	0:45	1:30	0		
Statue de Craponne	3	120	1,5	6,5	0:30	2:00	+15		
Vigie	4	220	3,0	9,5	1:00	3:00	+100		
X chemins sud Défens	5	275	3,5	13,0	1:20	4:20	+55		
Partiteur de la Crotte	6	110	2,0	15,0	0:40	5:00	-165		
Parking Nostradamus	A	95	1,0	16,0	0:30	5:30	-15		
Dénivelée réelle							+/- 250 m		

.Notes : Cette randonnée est destinée à tous les adhérents qui participent régulièrement aux randonnées et marches de leur associations respectives. Les non-adhérents peuvent participer à condition d'être parrainé par un membre de la section randonnée, de préférence par un animateur, d'une des associations participantes, selon la procédure spécifique à chaque association.

Il est recommandé que les adhérents indiquent une semaine avant la randonnée leur intention de participer à l'animateur représentant leur association, afin d'estimer le nombre total de participants pour faciliter la gestion.